

## Demande de travail à temps partiel sur autorisation

Année scolaire 2025-2026

Imprimé à retourner dès que possible et pour le 17 janvier 2025 au plus tard à votre IEN de circonscription

Première demande       Renouvellement

NOM Prénom ..... Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Affectation 2024-2025 : .....

Circonscription de rattachement : .....

Fonction :  Directeur  Adjoint  Brigade  Autre : .....

Décharge :  Directeur  Syndicale  Maître-Formateur  Autre : .....

Participation au mouvement 2025 (pour information) :  Oui  Non

J'ai prévu de déposer une demande de retraite progressive sur le site [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) :  Oui  Non

Quotité de travail souhaitée :

75 %       50 %

Situation médicale particulière (hors ROTH) – transmettre **l'annexe 1 à l'IEN** + 1 copie au médecin du travail par courrier postal, **les pièces justificatives d'ordre médical étant insérées dans une enveloppe cachetée** comportant la mention confidentiel – **à l'attention du médecin** du travail, à **l'adresse** indiquée en bas de page.

1<sup>ère</sup> demande       Renouvellement - Quotité actuelle :  75 %  50 %

Situation sociale particulière signalée par les assistants sociaux des personnels - joindre un **justificatif de l'assistant social des personnels** :

1<sup>ère</sup> demande       Renouvellement - Quotité actuelle :  75 %  50 %

Situation familiale liée à la présence de jeunes enfants nés après le 1er janvier 2013, telles que mises à jour sur I-Prof. *Pour les enfants nés entre le 01/01/2014 et le 31/12/2018, la seule quotité acceptée sera 75 %.*

Nom et Prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Enseignant âgé d'au moins 58 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Création ou reprise d'une entreprise – **joindre l'annexe 3 dûment complétée** :

1<sup>ère</sup> demande       Renouvellement - Quotité actuelle :  75 %  50 %

Organisation en mi-temps annualisé souhaitée :

- Période travaillée à temps complet souhaitée :  
 période 1 : du 01/09/2025 au 27/01/2026       période 2 : du 28/01/2026 au 31/08/2026
- Afin de faciliter la constitution d'un binôme, accepteriez-vous de modifier cette période :  
 oui       non
- En cas d'impossibilité d'accéder à votre demande, vous souhaitez travailler :  
 50%       75%

**Si vous souhaitez opter pour le versement d'une sur-cotisation, il vous faudra joindre à cet imprimé l'annexe 5.**

Date et signature :

Le \_\_/\_\_/20\_\_

Avis, éléments de contexte éventuels et visa de l'IEN :

favorable

défavorable

Le \_\_/\_\_/20\_\_